

Déclassement du domaine public d'un délaissé, rue du Docteur Mouras

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Conformément à l'arrêté de M. le Député-Maire, en date du 19 octobre 1992, une enquête publique sur le projet de déclassement d'un délaissé, rue du Docteur Mouras, s'est déroulée du 9 novembre 1992 au 23 novembre 1992.

Ce délaissé avait été acquis en vue d'y aménager un parking. Actuellement, ce projet ne correspond plus au besoin du secteur. Il est donc envisagé de déclasser ce délaissé communal afin de l'aliéner au riverain M. NOGUEIRA, propriétaire 50, rue du Docteur Mouras.

Pendant l'enquête publique, aucune observation n'a été formulée. Par conséquent, M. MALHERBET, Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable.

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à approuver le projet de déclassement d'un délaissé communal situé rue du Docteur Mouras afin de l'aliéner à M. NOGUEIRA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce déclassement.